

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 39 (1894)
Heft: 4

Artikel: Étude sur le service et l'organisation du génie dans l'armée suisse
Autor: Perrier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

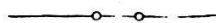
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les derniers résultats obtenus sont encourageants et parlent hautement en faveur du travail qui s'accomplit à Berne. Si la Suisse a été mise d'emblée au premier rang au point de vue de la cartographie par le général Dufour, elle n'a cessé de marcher en avant depuis lors. Le maréchal de Moltke rendait à l'Atlas Siegfried un témoignage éclatant, quand il disait, lors d'un de ses derniers séjours en Suisse, que cette carte était pour lui « l'idéal de la carte militaire » ; les nouveaux essais de popularisation de cette carte par l'adjonction de teintes d'ombre, qui font l'objet d'études au bureau topographique fédéral, marquent un nouveau et sensible progrès en ces matières.



Etude sur le service et l'organisation du génie dans l'armée suisse ¹.

Par le lieutenant-colonel PERRIER, chef du génie du 1^{er} corps d'armée.

La question de la réorganisation du génie a été soulevée chez nous à l'occasion de la création des corps d'armée, mais il ne faut pas croire qu'elle en soit la conséquence, car la réorganisation des troupes techniques est aujourd'hui à l'ordre du jour dans toutes les armées du monde. Elle est l'objet d'études et de polémiques dans les revues militaires de tous les pays, et les auteurs qui ont abordé le sujet admettent tous que l'introduction des nouvelles armes, des nouveaux explosifs et des nouveaux projectiles aura pour effet de rendre beaucoup plus lourde la tâche qui incombe au génie. Ses troupes devront recevoir une instruction tactique plus complète et leur effectif devra être augmenté.

Parmi les nombreux écrits militaires traitant la question qui nous occupe, nous citerons la brochure publiée par notre éminent compatriote, le feld-zeugmeister de Salis-Soglio, ancien inspecteur général du génie autrichien, qui arrive à la conclusion que pour satisfaire aux besoins actuels de la guerre, il est nécessaire de créer une quatrième arme : « Die technische Waffe ». Cette opinion concorde avec celle du général Saussier, qui, dans son ordre de licenciement des manœuvres

¹ Cet article est le résumé d'une conférence que l'auteur a donnée devant les officiers des sections de Genève, Lausanne et Neuchâtel en 1892.

françaises de 1891, s'exprime comme suit : « L'organisation » défensive des positions... a permis au génie de s'affirmer » comme quatrième arme sur le champ de bataille. »

Le *Journal des Sciences militaires* a donné, en octobre 1892, une étude sur l'organisation des troupes du génie de campagne et le lieutenant-colonel Duval-Laguierce avait publié préalablement, dans la *Revue du génie*, un article remarquable sur le service des troupes du génie dans la guerre de campagne, article auquel nous avons fait de nombreux emprunts.

Enfin, chez nous, le colonel de la Rive, dans sa conférence sur « l'Organisation générale du corps d'armée ¹ », attire notre attention sur le rôle important qui dorénavant sera dévolu au génie.

Nous ne pouvons pas calquer l'organisation du génie en Suisse sur celle des puissances militaires qui nous entourent ; nous devons examiner la chose à un point de vue différent et tenir compte des exigences et des besoins d'une armée de milices, de la guerre défensive, et surtout des ressources que nous offre notre pays en personnel et matériel.

Nous examinerons successivement les questions suivantes :

I. Est-il nécessaire d'avoir des troupes techniques ?

II. Quelles seront les attributions de ces troupes ? Quel sera leur rôle dans le concert des différentes armes ?

III. Quelles subdivisions y a-t-il lieu d'établir dans l'arme du génie ? Quels seront les fonctions, les effectifs et le matériel de ces subdivisions ?

IV. Enfin, comment les troupes du génie seront-elles réparties et groupées dans notre armée ?

I.

Est-il nécessaire d'avoir des troupes techniques ?

Le génie n'est actuellement pas en odeur de sainteté. Les causes de cette défaveur sont multiples : Commençons tout d'abord à reconnaître avec le colonel de la Rive que « le génie » est, de toutes les armes, celle dont on peut le moins apprécier l'utilité dans les manœuvres de paix et qu'il serait tout

¹ *Revue militaire suisse*, 1892, p. 457.

» à fait faux de conclure que le génie est inutile, parce qu'en
» manœuvre, on voit souvent les troupes du génie innocu-
» pées. » Les manœuvres de paix ne peuvent, en effet, donner
qu'une idée bien imparfaite des services que les troupes du
génie peuvent rendre en campagne. En raison de sa spécialité,
cette arme ne peut apporter dans les manœuvres qu'un con-
cours très restreint. Le respect de la propriété entrave son
action et les officiers chargés de commander les troupes du
génie les ignorent très souvent et les laissent dans un état
d'abandon qui ne se justifie point.

Entre autres reproches, on a fait au génie celui de ne pas
rester suffisamment en contact avec les trois autres armes di-
tes combattantes, de faire preuve de trop d'indépendance, et
— disons le mot, — d'être trop technique. Le reproche n'est pas
nouveau : c'est ici le lieu de rappeler le conseil du colonel
Baudrand au général Dufour, alors capitaine à Corfou : « Ne
» vous contentez pas d'être un bon officier du génie, connais-
» sez les autres services, apprenez à commander aux hom-
» mes. »

Il est évident que le génie n'aurait aucune raison d'être s'il
se renfermait dans sa spécialité et que ce n'est qu'en accor-
dant son concours et en travaillant avec les autres armes qu'il
rendra des services et remplira sa mission ; ceci toutefois, à
la condition qu'il y ait réciprocité. On a dit avec raison qu'il
n'y avait pas d'arme ; ce qui est vrai : c'est qu'il n'y a pas
d'arme absolument indépendante ; pour réussir et atteindre le
but, toutes les armes doivent se prêter un constant et mutuel
appui. On ne peut faire abstraction d'aucune d'entre elles, pas
plus du génie que des trois autres.

La défaveur dont pâtit le génie provient encore du fait que
certains pays ont fait abus de la fortification permanente et
qu'il en est résulté un discrédit qui a rejailli sur tout ce qui
touche à la fortification. Profitant du discrédit dans lequel le
génie était tombé, certains auteurs superficiels, écrivant sur
la tactique de l'avenir, ont été jusqu'à prétendre que non seu-
lement les fortifications permanentes étaient superflues, mais
que les travaux de campagne, eux aussi, seraient dorénavant
plutôt nuisibles qu'utiles.

Nous constatons heureusement qu'une réaction contre cette
tendance paraît se produire aujourd'hui, puisque l'on admet
généralement que les travaux de campagne dans les marches

et dans les combats futurs prendront un intérêt qu'ils n'ont jamais eu. « Dans les prochaines guerres, la fortification jouera » un rôle plus important que jamais, les opérations d'une bataille auront, par suite, une certaine analogie avec celles » d'un siège. Non seulement le défenseur, mais l'assaillant se » fortifiera et s'organisera défensivement sur le terrain con- » quis pendant les travaux d'approche ¹. »

« Le génie et les approvisionnements en gros outils sont » plus utiles maintenant que jamais, étant donnée la perfec- » tion toujours plus grande des armes à feu et toute diminu- » tion dans l'effectif des troupes du génie serait préjudiciable » à l'armée ². »

L'introduction de la poudre sans fumée compliquera encore singulièrement la tâche de la fortification, puisque les travaux de défense devront « être absolument dissimulés aux vues » lointaines et ne révéler leur présence par aucun indice ³. »

Nous admettons donc non seulement l'opportunité des travaux de campagne, mais encore le rôle considérable qu'ils seront appelés à jouer dans les guerres futures. Reste à savoir qui nous chargerons de ces travaux, car nous pouvons les faire exécuter soit par les troupes des trois armes, dites combattantes, soit par des troupes spéciales.

Etant donné que les guerres à venir accuseront de plus en plus un caractère technique, le moment serait certes mal choisi pour supprimer les troupes techniques et il serait paradoxal de diminuer leur importance. Le besoin de conserver, d'augmenter l'effectif de ces troupes et de développer leur instruction est même plus impérieux chez nous que dans les autres armées et cela pour les raisons suivantes :

1^o Le peu de temps que notre système de milices nous permet de consacrer à l'instruction de nos recrues, nous oblige à diviser le travail et à spécialiser le plus possible, c'est-à-dire à confier tout le service technique à des troupes spéciales, de façon à pouvoir en décharger l'instruction des autres armes.

Nous n'enseignerons le service technique qu'à des hommes ayant les aptitudes et professions voulues pour suivre avec fruit cet enseignement.

¹ *Journal des Sciences militaires*, janvier 1892.

² Colonel de la Rive, loc. cit.

³ Lieutenant-colonel Duval-Laguierce, loc. cit.

2° Ayant surtout à nous préoccuper des besoins de la guerre défensive, commandée par l'infériorité de nos forces et par une mobilisation moins prompte que celle de nos voisins, la fortification jouera chez nous un rôle prépondérant et pourra combler avantageusement certaines lacunes.

3° Nous avons à disposition un personnel qui, pour ce qui concerne les connaissances techniques, peut rivaliser avec celui des autres armées et dont l'éducation civile fait tous les frais d'instruction.

4° Nous aurons à occuper un terrain dont nous pourrons tirer parti avantageusement pour la défense, avec l'aide de la fortification.

Nous voyons donc que nous avons plus que toute autre armée besoin de troupes techniques et que nous avons tout intérêt à les conserver. Nous n'avons, cependant, point la prétention d'absorber des éléments nécessaires aux autres armes et de constituer un corps du génie assez nombreux pour faire face à tous les besoins. Nous serons, par conséquent, obligés de laisser à l'infanterie, à la cavalerie et à l'artillerie le soin d'exécuter une partie des travaux et nous verrons plus loin quels seront ces travaux.

Ajoutons, pour terminer, qu'il a été question ces derniers temps, dans certaines armées, de fusionner l'artillerie et le génie, mais ce projet ne nous paraît pas prêt à être mis à exécution. Il n'aurait, dans tous les cas, pas de raison d'être chez nous où nous avons tout intérêt à spécialiser pour faciliter l'instruction des hommes dont le temps de service militaire est déjà si limité.

II.

Attributions du génie. Son rôle dans le concert des différentes armes.

Le soldat du génie est un fantassin ; il est équipé et armé de la même façon que le soldat d'infanterie ; il reçoit une instruction analogue pour ce qui concerne le service général et les règlements de manœuvre ; il en diffère seulement par le fait, qu'outre son service de fusilier, il est appelé à exécuter des travaux spéciaux incombant généralement à sa profession civile. Le fait de devoir exécuter des travaux à proximité de l'ennemi et de concourir, comme combattant, à la défense

de ces travaux, oblige de donner au soldat du génie la même instruction qu'à celui de l'infanterie sur le service en campagne.

Avant d'aborder les attributions spéciales du génie, nous ne voulons pas laisser passer sous silence une question qui a été récemment soulevée chez nous : *Le génie est-il une arme combattante ?* C'est là une demande qui peut paraître oiseuse, car elle n'est pas même posée dans les autres armées où le génie occupe une place d'honneur que personne ne lui conteste. Tel n'est pas, paraît-il, l'avis de certains de nos camarades, qui voudraient faire du génie une troupe auxiliaire, un corps d'ouvriers, un service, comme on dit en France. Nous estimons que le génie est combattant au premier chef, car personne ne symbolise mieux le soldat combattant que le sapeur du génie qui marche en tête de l'avant-garde d'une division ou qui ouvre une brèche dans les défenses de l'ennemi. Quant au pontonnier, le baptême du feu l'a placé, dans toutes les armées, au premier rang parmi les combattants. Rappelons enfin qu'en Suisse, comme ailleurs, le génie a fourni de nombreux officiers généraux.

Quelles seront les attributions spéciales du génie en campagne ?

« On a parfois défini le génie *l'arme des voies et moyens*. »
» Son intervention est utile partout où il faut ouvrir un passage, supprimer un obstacle, assurer une communication,
» employer avec une certaine habileté professionnelle l'explosif ou l'outil, et c'est de ces considérations que dérive son rôle spécial dans les armées en campagne. » (Colonel Delambre.)

Le génie remplira son rôle par son concours dans les états-majors et par ses troupes.

Dans les états-majors, les officiers du génie devront se maintenir constamment au courant de la situation, connaître le but à atteindre et les moyens que le commandement compte employer. Avant et pendant le combat, ils devront se renseigner et suivre attentivement toutes les opérations.

Après avoir fait une reconnaissance rapide, ils auront en premier lieu à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le service des communications et provoqueront toutes mesures d'exécution; puis, ils étudieront pour le commandement tous les travaux à exécuter sur le terrain, ainsi que l'or-

ganisation défensive des positions qui leur auront été indiquées, utilisant dans ce but toutes les ressources dont ils pourront disposer.

Une fois le front déterminé et le projet arrêté par le commandement, l'officier du génie devra connaître le rôle tactique assigné à chaque secteur, répartir le front entre ses subordonnés pour étudier les détails, puis placer les travailleurs de façon à pouvoir passer à l'exécution dès que l'ordre lui en sera donné.

La rapidité des opérations exigera beaucoup d'initiative et de décision spontanée de la part des officiers du génie s'ils veulent être à même de rendre au commandement les services qu'il est en droit d'exiger d'eux. Ils devront chercher à développer toujours davantage leurs connaissances tactiques, car dans la plupart des cas, le commandement aura autre chose à faire que de s'occuper de l'organisation défensive ou offensive des positions qui, incombant aux officiers du génie, devra être exécutée en temps opportun, c'est-à-dire dans un délai très restreint.

Nous avons dit plus haut que nous laisserions aux autres armes le soin d'exécuter une partie des travaux. Quels seront ces travaux ?

L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie devront recevoir une instruction technique sommaire et l'outillage nécessaire pour procéder rapidement et sans le concours du génie à l'établissement de certains ouvrages : Installation de bivouacs, fossés de tirailleurs, épaulements, mise en état de défense des accidents du sol, etc.

L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie exécuteront donc les travaux qu'elles sont en mesure d'effectuer avec les ressources dont elles disposent, où la pelle et des manœuvres simples suffisent et où il n'y a besoin ni d'instruction spéciale, ni d'habileté professionnelle.

Il a paru dernièrement, à l'usage de nos troupes d'infanterie, une « Instruction sur les travaux de campagne », qui définit parfaitement les ouvrages qui leur incombent. Les prescriptions des manuels d'artillerie sont également formels à cet égard.

Une autre raison qui milite en faveur de l'exécution de certains travaux par l'infanterie et l'artillerie, c'est que ces travaux sont de tous les instants et ne peuvent pas attendre. Ils

doivent être exécutés spontanément, en quelques quarts d'heure et exigent le concours des troupes même qu'ils sont destinés à protéger.

Les *troupes du génie* auront, par contre, à exécuter tous les travaux qui exigent une instruction ou une aptitude particulières, ou dont l'infanterie ou l'artillerie ne pourraient venir à bout. On leur réservera l'installation de camps importants, — l'établissement, la destruction et le rétablissement de communications de toute espèce (routes, ponts, chemins de fer, télégraphes, aérostats), la suppression des obstacles, les destructions à l'aide d'explosifs, — et l'exécution de travaux de fortification importants, c'est-à-dire des points d'appui principaux. Enfin, les troupes du génie pourront être chargées de la défense opiniâtre des ouvrages qu'elles auront construits.

Nous voyons que les attributions du génie sont multiples et qu'elles se rattachent à toutes les opérations de marche et de combat. Examinons un peu plus en détail un certain nombre de ces attributions :

Le service des *communications* a pris une importance capitale et le fait de devoir assurer le fonctionnement de ce service, motiverait à lui seul l'existence et le maintien des troupes du génie.

Celles-ci sont en premier lieu utilisées pour opérer des reconnaissances formées de petits détachements qui pourront être employés :

a) A constater l'état des communications à proximité de l'ennemi ;

b) A renseigner le commandement sur les positions et les mouvements de l'ennemi (signaleurs) ;

c) A exécuter des destructions dans les voies de communication de l'ennemi.

Les unités du génie seront chargées de détruire les ouvrages d'art pouvant favoriser la marche en avant de l'ennemi, — d'établir et d'exploiter les lignes de télégraphie électrique et optique pour la transmission des ordres et des renseignements, — de réparer, améliorer, rélargir et raccorder les chemins, — de lancer des ponts et passerelles, — de créer dans le voisinage immédiat de l'ennemi de nouvelles voies d'accès permettant aux colonnes de déboucher sur les positions de combat par le plus grand nombre de chemins possible, — enfin, d'opérer les destructions nécessaires pour arrêter la poursuite,

en cas d'insuccès. Le génie devra enfin, cas échéant, rétablir les voies de communication détruites : ponts, voies ferrées, lignes télégraphiques, et préparer les installations nécessaires pour le transport des troupes par chemin de fer.

Dans le *combat offensif*, les troupes du génie devront accompagner l'assaillant pour raser le terrain, supprimer les obstacles et préparer sous le feu de l'ennemi les points d'appui dont les troupes de choc auront besoin pour préparer l'attaque ou se retirer en cas d'insuccès. Les troupes du génie devront également accompagner les troupes d'assaut pour créer des brèches avec leurs outils ou opérer des destructions à l'aide d'explosifs.

Dans la *défensive*, le rôle du génie sera plus considérable encore ; il aura à débarrasser et repérer le champ de tir, à améliorer les communications, à fortifier le champ défensif, à créer des défenses accessoires et à établir les retranchements nécessaires pour opposer avec peu de monde une résistance opiniâtre.

Enfin, dans la défensive, comme dans l'offensive, les troupes du génie devront organiser les centres de résistance et, au moment décisif, participer au combat.

Il est à remarquer ici, qu'ensuite de la plus grande portée des armes à feu, les distances en profondeur sont devenues plus considérables et qu'il pourra par conséquent être consacré plus de temps à la construction des points d'appui pour les réserves, dont l'établissement est confié au génie.

Telles sont, à grands traits, les attributions du génie. Avec leurs effectifs réduits, ses troupes seront, dans la plupart des cas, trop peu nombreuses pour suffire à la tâche et exécuter à elles seules les travaux qui leur incombent ; aussi, sera-t-on obligé de leur adjoindre, soit des unités de l'infanterie ou de pionniers de landsturm, soit des ouvriers civils réquisitionnés.

(A suivre.)

